

Règlement du Concours « Asthme, Tram, Gram » de l'Association Asthme & Allergies

1. Ce concours est organisé par l'**Association Asthme & Allergies**, « l'Organisateur », association à but non lucratif, régie par la loi 1901 dont le siège social se trouve au 66 rue des Tilleuls à Boulogne Billancourt, et sous sa responsabilité, avec le soutien de **Novartis Pharma SAS**.

Le concours débutera le 1^{er} avril 2012 et s'achèvera le 30 septembre 2012.

L'inscription au concours est ouverte à toutes personnes, excepté aux personnes étant directement impliquées dans l'organisation ou dans la délibération dudit concours ainsi qu'aux professionnels de santé.

2. Les critères d'inscription au concours de création « Asthme, Tram, Gram » sont les suivants :

- Résider en France métropolitaine (exception pour la Corse),
- Etre âgé de 6 ans ou plus au 1^{er} avril 2012,
- Remplir les documents suivants :
 - [Bulletin d'inscription](#)
 - [Formulaire d'autorisation d'utilisation des créations](#)
 - [Formulaire d'autorisation des parents pour les candidats mineurs](#)

Ces documents sont à télécharger sur le site Internet <http://asthme-allergies.org> et à retourner à l'Organisateur :

- via le site <http://asthme-allergies.org>, si le Participant télécharge sa création en ligne
- ou par courrier à l'adresse suivante : CONCOURS « Asthme, Tram, Gram » – 66 rue des Tilleuls 92100 Boulogne Billancourt, si le Participant envoie sa création par courrier postal
- Proposer une création de 5 pages maximum en format électronique (poids maximal : 3 Mo) ou papier (taille maximale : A4).
- La sélection des lauréats par le jury aura lieu à Paris au plus tard le 30 novembre 2012.

3. Les créations adressées à l'Organisateur devront scrupuleusement respecter le thème suivant :

« Et si je n'avais pas d'asthme ? »

Toutes les formes d'expression sont les bienvenues : dessin, photographie, collage, BD, texte libre, nouvelle, poème, chanson, slam, scénario... **Ces créations devront être adressées avant le vendredi 30 septembre 2012 à minuit.**

Les créations devront être transmises par voie électronique par l'intermédiaire du site <http://asthme-allergies.org> ou par voie postale à l'adresse suivante : CONCOURS « Asthme, Tram, Gram » – 66 rue des Tilleuls 92100 Boulogne Billancourt.

Les créations seront mises en ligne sur le site <http://asthme-allergies.org> du 1^{er} avril au 30 septembre 2012.

4. Les créations seront acceptées à compter du 1^{er} avril 2012 jusqu'au 30 septembre 2012 à minuit heure française. Les participants garantiront avoir fait usage de tous les moyens possibles pour s'assurer que leur envoi par voie électronique sera exempt de tout virus.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas accepter une création dont le contenu serait contraire aux bonnes mœurs, serait discriminatoire ou risquerait de faire l'objet de récupération partisane ou de promotion d'un produit.

5. Garanties

En s'inscrivant au Concours « Asthme, Tram, Gram », les participants :

- Reconnassent avoir la responsabilité juridique de s'assurer qu'ils respectent les règles de droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur) en ce qui concerne les créations qu'ils proposeront dans le cadre dudit Concours. A ce titre, les Participants garantissent notamment à l'Organisateur :

a/ qu'ils sont propriétaires des créations proposées, qu'ils détiennent la totalité de la propriété intellectuelle de leur création, qu'ils n'ont d'aucune façon grevé leur droit de négocier la propriété de leur travail et la propriété intellectuelle de celui-ci par voie de cession, de licence ni de toute autre manière,

b/ qu'ils n'ont cédé aucun de leurs droits patrimoniaux en relation avec leur création.

Les personnes dont les inscriptions ne rempliront pas ces critères seront considérées comme non admissibles et seront disqualifiées.

- S'engagent à ne pas mentionner les noms et prénoms réels des personnes présentes sur les créations, à ne pas citer de noms de marques/commerciaux de médicaments, ni de noms de laboratoires, ni citer nommément des professionnels de santé ou des établissements de soins dans le cadre de leurs créations. Les Participants s'engagent à nommer leur création (lui donner un titre). Dans les cas où les créations ne respecteraient pas ces critères et notamment dans un souci de respect de l'anonymat, l'Organisateur se réserve le droit de masquer les noms de marques, de personnes et de laboratoires, ce que le Participant accepte expressément.

- S'engagent à retourner le formulaire d'autorisation d'utilisation des créations, approuvé et signé, autorisant alors l'Organisateur ainsi que Novartis Pharma S.A.S à utiliser les créations proposées dans les limites définies dans ladite autorisation.

Aucune création ne pourra être prise en compte si ce formulaire n'a pas été retourné dûment signé.

L'Organisateur et son partenaire Novartis Pharma S.A.S s'interdisent expressément de procéder à une utilisation des créations fournies par les participants, d'une façon susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant, ni d'utiliser les créations, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable ou toute exploitation commerciale.

6. Conditions d'attribution, catégories de lauréats et nature des prix :

6.1 Conditions d'attribution des prix du jury :

Tous les membres du jury seront désignés par l'Organisateur. Leurs noms figureront sur le site Internet <http://asthme-allergies.org>. La décision du jury sera définitive et aucune discussion ni correspondance ne pourra être prise en compte sans sa décision. Il se réserve le droit de modifier les prix si ces derniers ne sont pas disponibles ou de ne pas attribuer de prix dans les cas où les catégories ne seraient pas représentées et/ou sous représentées (moins de trois personnes). La délibération aura lieu dans un délai maximal de 61 jours après la clôture du Concours. Le jury n'aura communication que des numéros de participant de sorte à ne pas pouvoir identifier les participants et ainsi garantir le respect d'indépendance et d'impartialité de décision du jury.

6.2 Conditions d'attribution du prix spécial des internautes :

Les internautes voteront pour un lauréat par catégorie d'âge via le site <http://asthme-allergies.org>. Les internautes ne pourront voter qu'une fois pour le même Participant. Le participant ayant le plus de votes, par catégorie d'âge, recevra le prix spécial des internautes d'une valeur de 100 euros.

6.3 Catégories de lauréats et natures des prix remis : quatre lauréats seront récompensés dans chacune des catégories suivantes : « 6-12 ans », « 13-17 ans », « 18-21 ans » et « 22 ans et plus ». Des prix seront remis aux seize (16) lauréats sélectionnés par le jury et les internautes.

• **Catégorie « 6-12 ans »**

- Premier prix du jury d'une valeur maximale de 150 euros (frais de livraison inclus) : un vélo et un casque
- Deuxième prix du jury d'une valeur maximale de 100 euros (frais de livraison inclus) : une trottinette, un casque et un set de protection
- Troisième prix du jury d'une valeur maximale de 50 euros (frais de livraison inclus) : un abonnement à l'Ecole des loisirs (8 livres)
- Prix spécial des internautes d'une valeur maximale de 100 euros (frais de livraison inclus) : une trottinette, un casque et un set de protection

• **Catégorie « 13-17 ans »**

- Premier prix du jury d'une valeur maximale de 150 euros (frais de livraison inclus) : une paire de rollers, un casque et un kit de protection
- Deuxième prix du jury d'une valeur maximale de 100 euros (frais de livraison inclus) : des chèques cadeau
- Troisième prix du jury d'une valeur maximale de 50 euros (frais de livraison inclus) : une carte de téléchargement de musique en ligne
- Prix spécial des internautes d'une valeur maximale de 100 euros (frais de livraison inclus) : des chèques cadeau

• **Catégorie « 18-21 ans »**

- Premier prix du jury d'une valeur maximale de 150 euros (frais de livraison inclus) : un kit camping (une tente 4 personnes et une popote 2 personnes)
- Deuxième prix du jury d'une valeur maximale de 100 euros (frais de livraison inclus) : des chèques cadeau
- Troisième prix du jury d'une valeur maximale de 50 euros (frais de livraison inclus) : une carte de téléchargement de musique en ligne
- Prix spécial des internautes d'une valeur maximale de 100 euros (frais de livraison inclus) : une carte Scènes et Sorties

• **Catégorie « 22 ans et plus »**

- Premier prix du jury d'une valeur maximale de 150 euros (frais de livraison inclus) : un appareil photo numérique
- Deuxième prix du jury d'une valeur maximale de 100 euros (frais de livraison inclus) : des chèques cadeau
- Troisième prix du jury d'une valeur maximale de 50 euros (frais de livraison inclus) : une carte de téléchargement de musique en ligne
- Prix spécial des internautes d'une valeur maximale de 100 euros (frais de livraison inclus) : une carte Scènes et Sorties

Les lots ne peuvent être ni remboursés ni échangés. Si le lot n'est plus disponible, il sera remplacé par un lot d'un montant équivalent. Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 30 jours à compter de l'annonce des lauréats, le lot ne sera plus valable.

6.4 Seuls les seize (16) lauréats qui seront récompensés par le jury et les internautes seront informés soit par courrier électronique (par e-mail) soit par courrier après la délibération du jury. Il est de la responsabilité des participants de contacter l'Organisateur si il/elle n'a reçu aucune notification et de s'assurer que l'Organisateur possède ses coordonnées exactes. La liste complète des gagnants pourra être consultée après la cérémonie de remise des prix sur le site Internet <http://asthme-allergies.org>. Cette liste ne sera pas obligatoirement affichée ni publiée dans la presse.

7. Détérioration ou perte

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de détérioration ou perte des créations, quelle qu'en soit la cause. Par conséquent, il est conseillé aux participants de disposer d'une sauvegarde de leurs œuvres les protégeant contre de tels risques.

Le concours est gratuit. Le participant peut demander à se faire rembourser ses frais de connexion et d'envoi postaux.

8. Protection des données

8.1 L'Organisateur s'engage à garantir la confidentialité des données personnelles des participants et de toute personne leur ayant fourni de telles informations et à remplir toutes leurs obligations conformément à la loi informatique, aux fichiers et aux libertés. L'Organisateur s'engage également à respecter toutes les obligations relatives à la protection des données personnelles. Lorsque le Participant remplira le document d'inscription, l'Organisateur aura besoin de connaître son nom, sa date de naissance, son adresse postale, son adresse e-mail et son numéro de téléphone. L'organisateur s'engage à remplacer les noms des participants par des numéros de participants pour qu'ils ne soient en aucun cas reconnaissables par autrui.

8.2 Les données personnelles recueillies par l'Association dans le cadre de l'inscription au jeu concours ne seront pas exploitées par l'Association à d'autres fins que de permettre la mise en place des catégories d'âge, la remise des lots aux gagnants et l'identification des Contributeurs en cas de réquisitions de la part des autorités compétentes légalement habilitées. Les données collectées sont déclarées à la CNIL sous le numéro 1576512. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants peuvent obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations les concernant par courrier à l'adresse suivante : CONCOURS « Asthme, Tram, Gram » – 66 rue des Tilleuls 92100 Boulogne.

8.3 L'Organisateur compilera ces informations et ne les utilisera que dans l'unique objectif de lui permettre de traiter chaque inscription au concours « Asthme, Tram, Gram ». Les informations adéquates seront alors utilisées par l'Organisateur, aux seules fins dudit concours et afin de communiquer avec les participants sur tout sujet en relation avec la gestion de leur inscription.

8.4 Si le participant fournit à l'Organisateur des informations concernant une tierce personne, le participant devra justifier que ladite tierce personne lui a donné une procuration écrite pour agir en son nom. Cette procuration devra préciser que la tierce personne autorise expressément que ses données personnelles soient communiquées à l'Organisateur et utilisées par ce dernier dans le cadre du concours.

8.5 En soumettant leur demande d'inscription, les participants acceptent que les données personnelles les concernant soient utilisées aux fins énoncées dans le présent règlement.

La participation au concours emporte l'acceptation du règlement.

9. Ces termes et conditions seront régis par les lois françaises, et les participants et l'Organisateur seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents de France.

En cas d'annulation du jeu, l'organisateur ne versera aucun dédommagement aux participants.

Le règlement du concours peut être adressé sur simple demande à l'Association Asthme & Allergies par mail (asthmeetallergies@gmail.com) ou par courrier (CONCOURS « Asthme, Tram, Gram » – 66 rue des Tilleuls 92100 Boulogne Billancourt).

Le présent règlement est déposé chez Maître SEBBAN, huissier de justice associé à Nanterre, au sein de l'étude BENZAKEN-FOURREAU-SEBBAN (SCP) située 38, rue Salvador Allende, 92000 Nanterre.